

Blois, le 06 octobre 2015

Audience des Prud'hommes du 2 octobre à Montargis : la CFDT confiante, la Direction d'ICT inquiète.

Le Conseil des Prud'hommes de Montargis a examiné, le 2 octobre 2015, le différend qui oppose 5 salariés, adhérents à la CFDT et l'entreprise ICT (Industrie Cartarie Tronchetti) située à Pannes, dans le Loiret, fabricant de papier toilette et de papier absorbant.

Après plus d'un an d'attente, les salariés ont enfin pu entendre de la bouche de l'avocat de la société ICT ce qui leur était vraiment reproché.

Sans surprise, la Direction, par la voix de son conseil n'a nullement abordé les points de droits qui étaient au centre du débat mais a préféré s'en prendre avec véhémence aux 5 salariés privés d'emploi depuis plus d'un an.

N'ayant aucun argument pour justifier la légèreté et les manques des lettres de licenciement, ICT, inquiète, a préféré s'en prendre aux personnes en les accablant.

En les accusant de tous les maux et en prenant grand soin de ne pas prendre ses responsabilités :

- quant aux causes réelles et au déroulement du conflit en 2014,
- quant au comportement provocateur et irrespectueux du directeur de l'époque,
- quant à la sortie par le haut du conflit rendue possible uniquement par l'attitude constructive de l'équipe CFDT.
- quant à son acharnement maladif sur les 2 salariés, élus CFDT, qu'elle n'a pas pu licencier du fait de l'opposition de l'Inspecteur du Travail et du Ministère du Travail.

La CFDT est confiante, car le conseil des prud'hommes ne sera pas dupe !

Apparemment, chez ICT, c'est comme dans le football :

Quand on n'est pas capable de jouer le ballon, on joue le bonhomme !

La CFDT compte donc sur « l'arbitre » pour attribuer à ICT « **un carton rouge** » !

Le délibéré sera connu le 2 décembre 2015 à partir de 14h00.

Contacts : Bruno CARRARO

Secrétaire Général du Syndicat CFDT

07 50 95 60 48